

LA PRESSE INDOCHINOISE EN 1927-1929

Un nouveau journal
(*Les Annales coloniales*, 18 janvier 1927)

Le *Nhaqué*, nouveau journal de défense des revendications annamites, a fait son apparition à Saïgon le 11 décembre 1926.

L'en-tête de cette publication portait en gros caractères : « À bas le fascisme colonial » et le fasciste ne serait autre que M. Pasquier, gouverneur général intérimaire.

Le *Nhaqué*, tribune des jeunes, a déclaré ce qui suit sous la signature de son directeur :

« En un temps où, dans le domaine politique, seule l'impatience est le plus sûr garant du succès, il est plus que stupide de subordonner à la patience la *délivrance d'un peuple opprimé*, comme si cette suprême vertu était la seule ancre de salut ».

Et il a conclu par l'appel suivant :

« À l'œuvre ! jeunes forces enchaînées ! Travaillez à la rupture de vos chaînes pour faire de ceux qui vous sont chers les futurs citoyens d'un grand État libre. »

M. Le Fol, gouverneur intérimaire de la Cochinchine, ému par l'apparition de ce journal et par divers incidents locaux, a saisi le Parquet général qui, à son tour, a saisi le juge d'instruction. Le directeur, le gérant et l'imprimeur du *Nhaqué* ont été mis sous mandat d'arrêt.

LE « COLONIALISME » EN INDOCHINE

Les libertés élémentaires sont
toujours refusées aux Annamites
(*La Tribune indochinoise*, 5 septembre 1927)

Liberté de la Presse

Les journaux annamites publiés en « quôc-ngu » ou en caractères chinois doivent, avant de paraître, obtenir l'autorisation du gouvernement. L'autorisation obtenue, ils doivent soumettre à la censure tous les articles, numéro par numéro, avant de les publier.

Au Tonkin, le journal *Minh-Tri*, lancé par un Français, M. Clémenti, s'est vu refuser cette autorisation. Le *Thuc-Nghiep-Dan-Bao* a été menacé du retrait de l'autorisation depuis longtemps accordée.

En Cochinchine, le *Dong-Phap-Thoi-Bao* a reçu la même menace. En attendant, la censure sabre ses colonnes. Par exemple, dans le n° 570, l'article de tête, occupant les deux premières colonnes, a été entièrement censuré ; pourtant, l'auteur de l'article n'avait fait que décrire la famine provoquée par les inondations et protester, en l'espèce, contre la carence de l'administration coloniale : ce que des journaux français eux-mêmes ont fait plus d'une fois. Le *Phap-Viet-Nhut-Gia*, d'autre part, vient d'être interdit.

En Annam, la vente du *Tan-The-Ky* est interdite parce que ce journal critique la cour de Hué et les mandarins.

Les journaux français appartenant aux Annamites ne sont guère ménagés. Par exemple, le *Nha-Que* a été saisi dès le premier numéro, sous le prétexte « omnibus » d'appel à la révolte ; son directeur, son gérant et jusqu'à son imprimeur ont été arrêtés. *L'Âme annamite*, publiée à Paris, est interdite au Tonkin par un arrêté du résident supérieur Robin : la raison en est que cette feuille avait attaqué les missions catholiques dont ce résident est une créature, selon le témoignage de M. Monet lui-même.

C'est aussi un fait courant que l'administration confisque les mandats et correspondances adressés à un journal qui ne lui plaît pas (nous sommes en possession d'une circulaire du résident Baudoin, qui édifierait les sceptiques à ce sujet).

L'administration va jusqu'à menacer de prison les correspondants, abonnés et même lecteurs d'un journal « suspect » ; tel est le cas de *l'Annam*, dont un correspondant, instituteur à Vinh, a été menacé de déplacement à la suite d'un télégramme d'information adressé au directeur de cette feuille.

Liberté de réunion

C'est pour protester contre ces multiples atteintes à la liberté de la presse qu'un meeting a été organisé par des journalistes indigènes le 1^{er} mai dernier à Saigon. Ce meeting fut interdit par un arrêté du Gouverneur de la Cochinchine, M. Blanchard de la Brosse. Sous quel prétexte ? « L'objet de la réunion était contraire à l'ordre public. »

Un deuxième meeting, organisé pour le 15 mai, fut de nouveau interdit sous le même prétexte. Mais, cette fois, les organisateurs passaient outre, 10.000 personnes se présentèrent au rendez-vous. La police en arrêta 300 et en maintint trois en prison.

Trente mille exemplaires d'un manifeste avaient été distribués ou affichés pour exposer l'objet du second meeting. Le gouvernement de la Cochinchine a donné l'ordre de saisir ces tracts qui contenaient, à son avis, des « paroles mensongères à l'égard de la France ».

En réalité, les signataires du tract, qui étaient au nombre de treize et qui appartenaient à tous les partis politiques (Phan-van-Truong, ancien avocat à la Cour d'appel de Paris, directeur de *l'Annam*, Bui-quang-Chiêu, vice-président du Conseil colonial, Nguyễn-phan-Long, directeur de *l'Écho annamite*, etc...), se bornaient à réclamer les libertés élémentaires. Voici, d'ailleurs, le passage incriminé de ce tract, textuellement traduit :

« La France est ici depuis 70 ans au nom du Progrès ! Et aujourd'hui, nous voyons ceci ; la nature nous a donné une main et nous n'avons pas le droit d'écrire, une bouche et nous n'avons pas le droit de parler, des oreilles et nous n'avons pas le droit d'entendre, des yeux et nous n'avons pas le droit de voir, des jambes et nous n'avons pas le droit de marcher !

Voilà notre situation. Compatriotes, y avez-vous pensé ?

Pour nous, membres de la presse, nous nous efforcerons, et cela par une entente étroite, de faire notre devoir, qui est de défendre les intérêts de la population en restant dans la légalité ».

Voilà, n'est-il pas vrai, des réflexions bien contraires à l'esprit de la Révolution française, à l'intérêt de la France et de la République aux colonies.

Tout le reste est à l'avenant, ainsi que nous le verrons bientôt.

Joseph LAGROSILIÈRE.

À l'Officiel d'Indochine
PRESSE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1929)

Le « J. O. » du 7 novembre publie la liste des écrits déposés au dépôt légal en Indochine pendant le premier semestre 1928. On compte 148 journaux et revues et 688 écrits non périodiques.

Il existe 51 journaux dont 35 en français, 15 en annamite et un en caractères.

Les 35 journaux français se répartissent ainsi : 23 en Cochinchine, 11 au Tonkin, et un au Cambodge.

On compte 97 bulletins et revues dont 60 en français, 16 en annamite, un en laotien, un en cambodgien, plus 10 budgets.

Parmi les bulletins et revues en français, 44 sont publiés au Tonkin et 18 en Cochinchine.

Les écrits non périodiques comprennent : 282 cartes, 129 écrits français (dont 113 au Tonkin), 267 annamites (dont 154 au Tonkin), 5 cambodgiens et 5 en caractères.

M. Tran-viet-Soan, entrepreneur à Hanoï, est autorisé à publier le « Nony Cong Thuong Bao » (*Journal des agriculteurs, industriels et commerçants*).

Le « Ha Thanh Ngo Bao » publié par M. Bui xuan Hoa à Hanoï, est suspendu pour trois mois.

La presse annamite en Indochine
par BICH THUY
(*Le Colon français républicain*, 2 février 1929)

« Un journal, une plume, quel prodigieux levier de force », s'est écrié un jour un homme d'État français en parlant du pouvoir de la presse.

« Ce fauteuil vaut bien trois couronnes », prononça cet autre directeur de journal en désignant son fauteuil directorial.

« Le quatrième pouvoir... »

Voilà en quels termes on qualifie en pays civilisés le pouvoir discrétionnaire de la presse, de cette presse toute puissante qui soulève l'opinion, remue la foule, soutient ou défait les ministères à volonté et avec laquelle le Gouvernement doit compter.

Mais dans notre pays et pour des motifs d'ordre divers, la presse, au lieu de cette puissance souveraine, n'a qu'un rôle tout à fait secondaire : celui d'informateur souvent, d'éducateur parfois, de protestataire plus rarement, c'est-à-dire tout d'expectative. Cet état d'infériorité s'explique par deux faits :

1°) sa date d'existence trop récente. Notre presse indochinoise, encore à l'état mineure, ne peut prétendre d'emblée et tout d'un coup aux prérogatives que son aînée, la presse métropolitaine, a mis plus de 100 ans à conquérir, après s'être butée à des obstacles de tous genres, en particulier les lois scélérates du ministère de Villèle.

2°) le cadre étroit dans lequel elle évolue.

Évidemment, une colonie ne peut aspirer aux mêmes libertés que la Métropole et est assujettie à des restrictions et à des réserves que celle-ci ignore.

Cependant, quoiqu'il en puisse être, la presse indochinoise commence peu à peu à prendre position. Insensiblement, elle fait son chemin et sa voix, mal assurée d'abord, prend de plus en plus de l'ampleur et de l'autorité.

Petit à petit, s'est créé un courant d'idées, une opinion publique qui, pour peu étendue soit elle encore, n'en existe pas moins et à la naissance de laquelle les journaux n'ont pas peu contribué.

Dans ce concert de voix, tranchantes ou persuasives, berceuses ou tonitruantes qui s'élèvent de la terre indochinoise, parmi cette levée de boucliers qui combattent pour des causes et des idées les plus diverses, notre presse annamite s'est taillé une large part

et ses rangs, d'abord clairsemés, s'en vont en grossissant, augmentant chaque jour d'influence et de portée.

Nous allons ici les passer en revue en suivant l'évolution pour chaque partie de l'Union et en commençant d'abord — à tout seigneur, tout honneur — par la presse annamite de langue française dont les moyens d'action sont relativement plus étendus que celle de langue annamite parce qu'ayant plus de liberté de langage et échappant à la censure préalable.

[La presse annamite de langue française en Cochinchine]

En fait de journaux annamites de langue française, la Cochinchine — dont la constitution politique et administrative confère à ses ressortissants plus de droits et de prérogatives qu'en aucune autre partie de l'Indochine annamite — en détient seule le monopole à l'heure actuelle. Là, en cette terre privilégiée, les feuilles naissent et se développent à l'envi et sont de ce fait assez difficiles à dénombrer, car s'il en est qui peuvent se vanter d'une haute lignée et de nombreux quartiers de noblesse, il en est d'autres qui, telles des roses, naissent et vivent l'espace d'un moment, puis tombent dans l'oubli, après une existence des plus éphémères.

Actuellement, il n'existe, pour toute la Cochinchine — nous pourrions dire pour toute l'Indochine — qu'un quotidien annamite de langue française, l'*Écho annamite* que dirige M. Nguyễn-phan-Long, une personnalité marquante du monde politique de la Cochinchine. D'abord hebdomadaire, puis tri-hebdomadaire, cette feuille, qui a porté depuis longtemps les couleurs des revendications annamites, compte bientôt une dizaine d'années d'existence et est, dans cette famille où l'on meurt jeune, la plus ancienne, l'aînée de toutes.

Après l'*Écho*, nous avons, par ordre d'importance, la *Tribune Indochinoise*, organe officiel du parti constitutionnaliste indochinois et dirigé par M. Bui-quang-Chiêu, le leader attitré du parti ; le *Progrès annamite* (Directeur : M. le Dr Lê-quang-Trinh dont la devise est « le Travail dans l'ordre » ; l'*Ère Nouvelle* (Directeur : M. Cao-hai-Dê) organe du Parti travailliste indochinois et dont les aspirations tendent vers le parti ouvrier et prolétarien annamite.

Récemment, deux nouveaux hebdomadaires sont venus prendre place à la suite de leurs aînés de combat : Le *Phare Indochinois* (Directeur M. Nguyễn-van-Khanh dit Paul Marchet) et l'*Action Indochinoise* (Directeur : Nguyễn-ky-Phuong). Leur but et leurs tendances ? Ils se réclament tous de l'intérêt du peuple annamite au nom de qui ils parlent.

On voit donc que les publications annamites de langue française ne foisonnent pas et qu'on peut les compter sur les doigts. Nous ne citerons que pour mémoire la défunte *Tribune Indigène* le premier journal annamite de langue française, l'*Annam* « alias » *Cloche Fêlée*, l'*Essor indochinois*, la *Jeune Indochine*, etc., qui, après des sorts plus ou moins heureux, sont entrés depuis dans le silence.

[La presse de Cochinchine en quoc-ngu]

Mais si les publications françaises qui s'adressent seulement à une petite élite de lecteurs sont en nombre restreint, par contre les publications annamites qui s'adressent à toute la masse forment légion et leurs noms se pressent sous notre plume. Ici, nous ouvrons une parenthèse pour établir un distinguo entre les feuilles exclusivement dirigées et rédigées par nos compatriotes et celles qui, bien que écrites en langue annamite, sont contrôlées par les directeurs français dont elles reçoivent le mot d'ordre et s'apparentent plus ou moins à des journaux français de même édition.

Parmi ces dernières, nous avons : le *Trung-Lap-Bao* (édition annamite de l'*Impartial*) le *Cong-Luan-Bao* (édition annamite de l'*Opinion*), tous deux quotidiens. Au nombre des premières figurent aussi deux quotidiens : le *Luc-Tinh-Tan-Van* et le *Cong-Giao-Dong-Thinh* (organe du parti catholique de la Cochinchine) (qui, depuis le mois de juin,

paraît provisoirement deux fois par semaine). Puis viennent les périodiques : le *Dong-Phap-Thoi-Bao* (le *Courrier Indochinois*), directeur M. Diêp-van-ky, le *Nhut-Tan-Bao* (édition annamite de l'*Ère Nouvelle*), le *Van-Minh* (édition annamite du *Progrès annamite*), le *Kich-Truong* (la *Rampe*) qui, comme son nom l'indique, s'occupe plus spécialement de théâtre et de représentations, et enfin les derniers-nés de la famille : ; le *Ky-Lan-Bao* (la *Licorne*) et tout récemment encore le *Duoc-Nha-Nam* (le *Flambeau annamite*) qui, après une longue couvée, vient de prendre son essor pour s'élaner dans l'arène politique indochinoise. L'autorisation en était accordée il y a près de deux ans au nom de M. Nguyễn Phan Long qui a passé tout dernièrement la main à M. le doc-phu Le-Quang-Liêm dit Bay, conseiller colonial de la Cochinchine, un des suppôts les plus en vue du parti constitutionnaliste indochinois.

Ici la question de la périodicité est toute relative et on a vu, par exemple, tel périodique dont le tirage et l'influence l'emportent de loin sur tel autre quotidien de rôle plus effacé.

On voit par ce rapide aperçu que la phalange des journaux annamites est assez compacte en Cochinchine : de ce fait, l'attention du lecteur est assez sollicitée et le choix d'un organe de son goût est rendu plus difficile en raison même de leur grand nombre.

Et encore, nous ne parlons pas de celles qui sont actuellement à l'état de gestation et qui, tôt ou tard, verront incessamment le jour : ce sont le *Tam-ky Nhut-mao*, le *Than-Chung* (la *Cloche du matin*) et particulièrement le *Phu-Nu-Tan-Van* (Directrice : Mme Nguyễn-thi-Nhuan née Cao-thi-Khanh), le journal des jeunes annamites dont la prochaine venue va combler heureusement un vide laissé depuis longtemps par le *Nu Gioi-Chung* [créé en février 1918 par Henri Blaquière].

[La presse annamite du Tonkin]

Laissons maintenant la Cochinchine pour le Tonkin. Là, nous n'avons pas de journaux annamites de langue française, mais cette lacune est largement compensée par une pléiade de journaux de langue annamite qui y suppléent par leur influence et leur haute tenue littéraire. Tous paraissent quotidiennement. Ce sont le *Trung-Bac-Tan-Van*, le doyen de la presse annamite en Indochine, le *Thuc-Nghiêp-Dàn-Bao* (le *Khai-Hoa* a cessé depuis longtemps de paraître), le *Bao-Dong-Phap* (édition annamite de *France Indochine*), le *Trung-Hoa* — qui est au Tonkin ce que le *Cong Giao-Dong-Thinh* est à la Cochinchine l'organe du parti catholique — et enfin le *Ha-Thanh-Ngo-Bao* qui s'occupe exclusivement d'information.

[La presse annamite de l'Annam]

Enfin, dans notre Trung-Ky qui est à tous les points de vue le pays le plus arriéré, nous n'avons pour porter les couleurs de la presse locale que le seul *Tiêng-Dan* (Directeur : M. Huynh-thuc-Khang), qui vient de célébrer son premier anniversaire et qui est assez connu de nos compatriotes de l'Annam pour qu'il soit nécessaire de le leur présenter encore.

[Revue]

Quittons maintenant le monde des journaux pour celui des revues. Nous en exceptons d'abord du nombre, les publications ayant un caractère nettement religieux (le *Loi-Tham*), technique ou professionnel (le *Dien-xa-Tap-Chi*, le *Ve-Sinh-Bao*) ou servant d'organe aux associations de tous genres (le Bulletin de la Société d'Enseignement en mutuel du Tonkin, le bulletin de l'Amicale de l'Enseignement Annam, etc.)

À l'encontre des journaux qui sont jetés à profusion parmi la masse, les revues sont en nombre plus que restreint. La raison en est que les revues, ne pouvant pas tirer parti des événements d'actualité qui alimentent quotidiennement les colonnes des journaux

et obligées de puiser en soi-même les articles et sujets traités, exigent une rédaction plus soignée, plus sérieuse dont les efforts sont rarement récompensés comme ils le méritent.

Actuellement, nous en possédons trois, une pour chaque partie de l'Union annamite, le *Nam-Phong* (Directeur : M. Pham Quynh) pour le Tonkin, le *Rang-Dong* (Rédacteur en chef M. Tran-huy-Liêu dit Nam-Kiêu) pour la Cochinchine et le Than-Kinh, reflet de notre douce et charmante « Thân-Kinh » (Directeur M. Lê-thanh-Canh) pour l'Annam.

[Régionaux]

Enfin, pour compléter notre étude, nous toucherons un mot des « régionaux » qui sont loin de valoir les publications de ce genre qui se développent en France : le *An-Ha-Bao*, qui dessert Cantho (Cochinchine) et le *Ha-Tinh-Tan-Van* qui vient de paraître depuis septembre à Hatinh.

[Conclusion]

Et à présent que nous avons brossé à grands traits le tableau de la presse annamite en Indochine et présenté au lecteur sa physionomie générale, nous clôturons notre petite étude, nous réservant d'y revenir une autre fois lorsque le temps et les événements nous le permettront.

Certes, à l'heure actuelle, la presse annamite n'est pas encore à sa perfection et est assez loin du but à atteindre : trop de clans, trop de partis la divisent, mais par une amélioration constante et une fois l'unité réalisée dans leur rang, elle pourra œuvrer utilement et se préparer au grand rôle qu'elle est appelée à jouer un jour : celui d'être le guide de la masse, le porte-voix de la population et le défenseur des intérêts du pays.
